



Plan d'action Lutte contre les discriminations à l'emploi Paris 19e

Lettre d'information n°7 / 23 Mars 2009

Séminaire
« Un Référentiel qualité pour prévenir et lutter contre les discriminations : une démarche innovante à l'échelle territoriale »

Le 10 mars 2009, 12 associations, centres sociaux, établissements culturels et organismes par municipaux du 19^{ème} arrondissement ont officiellement signé un Référentiel qualité « Prévention et lutte contre les discriminations » en présence d'élus et d'institutionnels.

En adhérant à cette démarche, les structures signataires se sont engagées à prendre en compte de manière transversale la non-discrimination dans leurs pratiques professionnelles et leurs missions. **Un an après la mise en œuvre, l'heure est au premier bilan.** Pour cela, le Plan d'action organise un **séminaire public de restitution le 14 avril 2010 de 9h à 13h** dans la salle du conseil de la **Mairie du 19^{ème} arrondissement.** Comment ce référentiel qualité de non-discrimination a impacté sur les pratiques professionnelles des structures signataires ? Quelle place cette démarche occupe-t-elle dans la lutte contre les discriminations sur le territoire ? Quelle perspective sa mise en œuvre suscite-t-elle en termes de création d'outils, de mutualisation des pratiques et de transfert à d'autres types d'organisations (TPE/PME, Entreprises, structures municipales, collectivités territoriales, etc.) ? Telles seront les thèmes abordés lors de cette matinée.

Programme en pièce jointe
Bulletin d'inscription à renvoyer en pièce jointe
(sbaux@apsv.fr/ Fax : 01 40 03 77 60)

Accompagnement juridique des victimes de discrimination
Où et vers qui orienter dans le 19^{ème} ?

Le point d'accès au droit du 19^{ème} arrondissement accueille, depuis septembre 2009, des **permanences juridiques de la HALDE tous les mardis matins** (sur RDV : 01 53 38 62 30). Corinne Louis, correspondante locale de la Haute Autorité, a pour mission d'assurer un **accompagnement de proximité** des personnes qui s'estiment victimes **de toutes formes de discrimination**, en les informant sur leurs droits et en les aidant à faire les démarches nécessaires en vue du traitement de leur situation.

Sur le territoire, la **FTCR** propose également un **soutien juridique pour les discriminations dans l'accès au soin et aux droits de la Santé** (du lundi au vendredi. Tel : 01 40 34 18 15).

Par ailleurs, en accord avec les objectifs fixés par référentiel qualité « Prévention et lutte contre les discriminations », **Espace 19 et Espace insertion 19** ont aménagé leur **permanence d'accès au droit à destination de leurs publics** pour intégrer le traitement des situations de discrimination.

La nécessité de rassembler les informations sur les recours possibles pour les victimes de discrimination a conduit les signataires du Référentiel qualité à élaborer, en partenariat avec l'APSV, une **fiche technique récapitulative**. Cette fiche fournit des données utiles aux travailleurs sociaux et aux chargés d'insertion professionnelle pour l'orientation des publics potentiellement discriminés

Fiche technique en pièce jointe

Semaine contre les discriminations
Bilan de la Deuxième Edition

Comme en 2008, **la semaine contre les discriminations qui s'est déroulée du 30 novembre au 5 décembre 2009 a été un véritable succès.** Une soixantaine de structures se sont mobilisé pour organiser des événements. La diversité des initiatives proposées et des thèmes abordés a permis une forte mobilisation du public : **près de 2000 personnes ont assisté aux différentes activités du programme.** Une fois de plus, le 19^{ème} arrondissement a montré son fort engagement et sa volonté de combattre l'ensemble des discriminations

Bilan complet de la semaine en pièce jointe

Agenda

Les 12 janvier 2010 : Le Maire de Paris, Bertrand Delanoë et le Président de la HALDE, Louis Schweitzer, ont signé une convention de partenariat. A travers cette convention, La ville et la Haute Autorité s'engagent à collaborer sur toutes les actions susceptibles de renforcer la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité dans les politiques publiques menées à Paris.

En bref

Un établissement bancaire exigeait dans sa convention la présentation du titre de séjour pour ouvrir un compte bancaire aux personnes étrangères. Une personne de nationalité brésilienne récemment arrivée et n'ayant par conséquent qu'un récépissé de la préfecture, s'était alors vu refuser l'ouverture d'un compte chèque. Si le Code monétaire et financier stipule l'exigence de la vérification du domicile et de l'identité du client, la HALDE a considéré, que la vérification de la régularité du séjour qui ne s'adresse qu'aux étrangers constituait une discrimination en raison de la nationalité. Dans une délibération du 1^{er} février 2010, le collège de la Haute Autorité a demandé à l'établissement bancaire de se mettre en conformité avec la loi en supprimant toutes les dispositions prévoyant la présentation d'un titre de séjour pour l'ouverture d'un compte bancaire

Pour plus de détail : <http://www.halde.fr/IMG/alexandrie/5141.PDF>

